



Cours de tennis juniors

Tennis-Club Reconvilier et environs

Case postale 107

2732 Reconvilier

Le mouvement juniors du TCR permet l'apprentissage et le perfectionnement du tennis par des entraînements hebdomadaires dans un encadrement professionnel.

Nos cours sont organisés à l'année, à la halle de tennis de l'Orval, durant toute la période scolaire (école de Reconvilier). Une pause supplémentaire de 2 à 3 semaines peut avoir lieu à l'occasion de la fermeture de la halle pour expositions.

Les juniors s'entraînent avec un moniteur (qualification J+S et, ou SPTA SWISS TENNIS), durant 1 heure hebdomadaire en groupe de 4 à 6 joueurs de niveau équivalent.

Une heure de cours annuel est calculé sur la base de 6 juniors par groupe.

Les cours sont payables en deux fois, cela au début du semestre. A cette occasion les parents accompagnent leur enfant à la halle de tennis.

Selon les inscriptions, des groupes de 4 ; 5 ou 6 joueurs dont le niveau et les objectifs sont communs, peuvent être formés. Les tarifs sont appliqués en conséquence. Les juniors voulant jouer plus ou se préparant à la compétition, peuvent s'inscrire à plusieurs cours par semaine. En participant à un cours du TCR, le junior devient membre du club et bénéficie ainsi de tous les avantages du membre.

Dans la mesure de leurs possibilités et performances, les joueurs s'engagent à participer et représenter le TCR aux tournois suivants : Championnats jurassiens (été et hiver) ; Inter-clubs juniors ; petits tournois régionaux.

Les cours sont planifiés durant les vacances d'automne. **Les groupes et les horaires des entraînements seront consultables sur le site internet www.tcreconvilier.ch, ainsi que affichés à la halle de tennis de l'Orval durant la dernière semaine des vacances d'automne.** Il n'y a pas de convocation personnelle.

Les inscriptions ultérieures sont possibles. Des places sont disponibles lorsqu'il y a possibilité d'intégrer un joueur dans un groupe existant.

Nous nous tenons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et vous souhaitons d'ores et déjà beaucoup de succès et de réussite à la pratique du tennis.

Avec nos meilleures salutations sportives.

Tennis-Club Reconvilier et environs
Mouvement juniors

Annexes : formule d'inscription
conditions générales



Inscription au cours de tennis annuel

Les cours ont lieu durant la période scolaire, ils débutent après les vacances d'automne et terminent avant les vacances d'automne de l'année suivante (35 semaines).

Afin de trouver une heure de jeu compatible avec plusieurs joueurs, nous vous prions d'indiquer le plus grand nombre d'heures auxquelles il vous est possible de vous entraîner, **au minimum 4**. Plus vos disponibilités sont importantes et plus la probabilité de vous trouver le groupe de niveau idéal est grande. Les juniors voulant jouer plus ou se préparant à la compétition, peuvent s'inscrire à plusieurs cours par semaine. En cas de disponibilité restreinte, prière de joindre une copie de l'horaire d'école.

Le mercredi après-midi est réservé en priorité aux juniors suivant le cours de base.

Les cours sont payables en deux fois au début de la première leçon de chaque semestre. A cette occasion les parents accompagnent leur enfant à la halle de tennis.

✓ **Niveau de jeu et préférences particulières** : (marquer ce qui correspond d'une croix)

- Débutant Moyen, je joue depuis années
- Je souhaite suivre un cours de base, dans un groupe de 5 à 6.
- Je souhaite m'entraîner plus ou faire de la compétition 1 fois, 2 fois, 3 fois par semaine dans un groupe de 4 ; 6.
- Je suis licencié(e), classement actuel : R
- Je suis intéressé(e) à jouer dans une équipe Interclubs juniors.
- Souhaits particuliers :

✓ **Tarifs** : (cours annuel payable en deux fois)

Groupe inférieur à 4 juniors, sur demande à " catherine@cat-tennis.ch "

Groupe de 4 juniors, 1 heure par semaine (850.-)

Groupe de 5 juniors, 1 heure par semaine (700.-)

Groupe de 6 juniors, 1 heure par semaine (580.-)

Groupe de 6 juniors, 1 heure par semaine (500.-) *mercredi après-midi jusqu'à 16h00*

✓ **Je peux m'entraîner aux heures suivantes** : (marquer vos disponibilités d'une croix)

Jours Heures

mardi 16h 17h 18h* 19h*

mercredi 13h 14h 15h 16h 17h 18h* 19h*

jeudi 16h 17h 18h* 19h*

samedi matin dès 9h

** la priorité est donnée aux apprentis & étudiants*

Nom : Prénom : (junior) (parents)

Date de naissance : Adresse :

N° postal et lieu : Courriel :

Téléphone : Mobile :

Informations complémentaires et conditions générales publiées sous www.tcreconvilier.ch.

Date et signature :

Veuillez compléter et retourner cette formule jusqu'au **vendredi précédant les vacances d'automne**, à : Catherine Schaer-Antonioli, Pommé au Loup 7, 2732 Reconvilier



Conditions générales régissant les cours de tennis annuels du Tennis-Club Reconvilier

1. Les cours ont lieu durant les périodes scolaires des écoles de Reconvilier. Ils n'ont pas lieu durant les trois semaines de fermeture annuelle de la halle (entre mars et mai).
2. Les critères permettant la formation d'un groupe et l'ouverture d'un cours sont : 1. Disponibilité d'un professeur et de la halle. 2. Sélections du joueur sur la formule d'inscription (croix sur le jour et l'heure). 3. Les apprentis et étudiants sont prioritaires pour les heures dès 18h00. 4. L'âge du joueur. 5. Son niveau de jeu ou son classement. 6. L'effectif du groupe. 7. Autres commodités, selon horaire scolaire, motif personnel, familial, déplacements, etc... 8. L'accord du comité d'ouvrir le groupe selon les possibilités de financement.
3. Les juniors seront inscrits sur une liste d'attente en cas d'inscriptions trop nombreuses, tardives ou incompatibles avec le niveau et l'horaire définis. L'ordre des inscriptions se fait selon la date de réception des formules.
4. Les professeurs s'engagent à donner leurs cours selon les dates et horaires planifiés. Toute information importante est remise par écrit au junior durant sa leçon hebdomadaire.
5. Le junior doit être assuré en cas d'accident durant ses activités sportives extrascolaires.
6. Le Tennis-Club et les professeurs n'assument aucune responsabilité en cas d'accident liés à la négligence ou mauvaise conduite de l'élève.
7. Le junior doit se conformer aux directives des professeurs. En cas de difficultés disciplinaires répétitives, le junior sera renvoyé.
8. Le remboursement des cours manqués est exclu. Une exception est faite en cas d'absence durant plus d'un semestre pour blessure ou maladie, sur présentation d'un certificat médical attestant que la reprise des cours n'est pas possible.
9. En cas de désistement après convocation pour une cause quelconque, la moitié de la finance de cours est due. La finance du second semestre est due en cas d'arrêt après le premier semestre, cela sans juste motif (voir article 8).
10. En cas d'absence prévue à l'avance, le junior informera le professeur durant la leçon précédant l'absence.
11. Le prix du cours est déterminé avec tous les frais compris (matériel de cours et balles).
12. Les cours sont payables en deux fois au début de la première leçon de chaque semestre. A cette occasion les parents accompagnent leur enfant à la halle de tennis. Les cours étant subventionnés par J+S, il n'y a pas de possibilité d'arrêter le cours après un semestre.
13. La raquette et une tenue sportive avec chaussures à semelle convenable font partie de l'équipement personnel. En halle, des chaussures propres à semelle non marquante sont obligatoires.
14. Dans la mesure de leurs possibilités et performances, les joueurs s'engagent à participer et à représenter le TCR aux tournois suivants : Championnats jurassiens (été et hiver) ; Interclubs juniors ; tournois régionaux tels que : Perce-neige à Tramelan ; Coupe des Jeunes à Saignelégier, etc.
15. Le junior s'engage à respecter l'éthique sportive du tennis par un comportement adéquat sur et en dehors du court.
16. Le TCR décline toute responsabilité en cas d'accidents liés au mauvais état des infrastructures sportives de la halle de tennis.
17. Le cadre compétition permet l'évolution du junior par un entraînement supplémentaire spécifique. Son fonctionnement est présenté dans la publication d'information du club.
18. La proposition de sélection d'un junior en vue de suivre les cours du cadre se fait par le professeur.
19. Un concours contenant les critères évalués durant un semestre au moins permettra de définir les participants au cadre.
20. Le comité du cadre définit la procédure du concours ainsi que les critères d'évaluation prioritaires permettant la sélection d'un joueur. Il n'est pas tenu à justifier ses décisions. Ces dernières sont sans appel et ne pourront être attaquées par aucune voie de droit.
21. L'engagement dans le cadre compétition fait l'objet d'un contrat entre le TCR et le junior représenté par ses parents.